
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022 DE L'ASSOCIATION MARCQ TERRE D'ACCUEIL

Association MARCQ TERRE D'ACCUEIL

Siège social : 22 rue Gallieni 59700 MARCQ EN BAROEUL

Le 19 novembre 2022, les membres de l'association Marcq Terre d'Accueil sont réunis Salle Saint-Paul, 24, rue GALLIENI à MARCQ EN BAROEUL en Assemblée générale ordinaire sur convocation du président datée du 24 octobre 2022. Les documents suivants ont été joints à la convocation :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Budget prévisionnel

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Nombre d'adhérents à jour de cotisation : 40

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 10

Le quorum de 21 étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Yves CHAIMBAULT, président de l'association.

Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. Thierry BOULASSIER, secrétaire de l'association.

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Ordre du jour

- ❖ Ouverture
- ❖ Approbation du précédent compte rendu d'Assemblée générale
- ❖ Approbation du rapport moral
- ❖ Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- ❖ Affectation du résultat
- ❖ Vote sur le budget prévisionnel
- ❖ Fixation du montant de la cotisation
- ❖ Renouvellement des dirigeants
- ❖ Questions diverses

Ouverture

Yves CHAIMBAULT, Président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée. Il indique en introduction que l'Assemblée Générale sera suivie d'un moment de convivialité avec les familles, dont certaines assisteront à l'Assemblée au titre d'auditeurs invités.

Approbation du précédent compte rendu d'Assemblée générale

Le précédent compte rendu d'Assemblée générale est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

Approbation du rapport moral

Présenté par Yves CHAIMBAULT et annexé au compte-rendu.

Christine ARIS rappelle l'utilité que les membres puissent faire état de leur qualité auprès des autorités, en disposant d'une carte de visite.

Le président répond que ce besoin est déjà identifié et sera satisfait avant la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Maxime LEROY présente le parcours professionnel de M. KASSARA et l'invite à témoigner de son bon déroulement et de son dénouement positif.

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée, à main levée, à l'unanimité.

Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Présenté par Françoise DELESPIERRE et annexé au compte-rendu

Le rapport financier et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation

Le montant de la cotisation pour l'année 2023 est inchangé à 15€.

Renouvellement du Conseil D'administration

Les statuts prévoient que les membres du conseil d'une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans sortent du conseil. Jusqu'ici la faible ancienneté de l'association ne permettait pas d'appliquer cette règle, et les sortants étaient tirés au sort. Pour la 1^{ère} fois, la règle d'ancienneté s'applique.

Membres sortants

DELESPIERRE, Françoise, Trésorière

DELESPIERRE, Gérard

DOOGHE, Louis

PRUVOST, Claudine

Nombre de postes à pourvoir : 7

Membres candidats présentés par le Conseil d'Administration :

DELESPIERRE, Françoise, au poste de Trésorière

DELESPIERRE, Gérard

DOOGHE, Louis

PRUVOST, Claudine

Autre candidats :

DE RAPHELIS, Blandine

Sont élus :

DELESPIERRE, Françoise, à l'unanimité

DELESPIERRE, à l'unanimité

DE RAPHELIS, Blandine à l'unanimité

DOOGHE, Louis, à l'unanimité

PRUVOST, Claudine, à l'unanimité

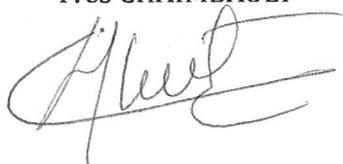
La nouvelle composition du conseil d'administration est suivante :

BERTOUX, Alain
BOULASSIER, Thierry
CHAIMBAULT, Yves
DELESPIERRE, Françoise
DELESPIERRE, Gérard
DE RAPHELIS, Blandine
DOOGHE, Louis
DUMORTIER, Jean-Marie
HARQUET, Philippe
PRUVOST, Claudine
SARTORIUS, Emmanuel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h.

Le Président de séance

Yves CHAIMBAULT



Le Secrétaire de séance

Thierry BOULASSIER



Le rapport moral est différent du rapport d'activité. Le rapport d'activité retrace ce qui a été fait au cours de la période écoulée. Le rapport moral examine comment nous sommes fidèles aux raisons qui nous ont conduit à créer Marcq Terre d'Accueil ou comment et pourquoi nous avons évolué. Cela ne nécessite pas de longs développements, mais il s'agit 1) de rappeler quelle est la nature de notre action, 2) en quoi elle continue de se justifier.

I- QUE FAISONS-NOUS ?

Nous agissons pour aider à l'insertion de familles ou de personnes. Nous voulons aider ces familles à s'installer de façon durable dans leur nouveau cadre de vie. À l'origine, il s'agissait de familles migrantes, chassées de chez elles, nouvellement arrivées chez nous, qui souhaitaient s'intégrer de façon durable dans notre société.

Le type de situation que connaissent ces familles appelle des interventions différentes : d'abord des réponses d'urgence, dont la première est le logement, et la deuxième la sécurité administrative, puis des mesures d'aide et d'accompagnement pour défricher les procédures administratives que nous sommes si habiles à complexifier, et surtout lever la barrière de la langue, lorsqu'elle existe ; une troisième phase, c'est l'accompagnement à l'autonomie, qui passe par la formation, ou la reconversion, et l'emploi.

Il s'agit de familles, de familles avec enfants, et souvent en absence de père.

Leurs besoins présentent des urgences : les gens sont à la rue, dans la précarité, dans la détresse ; il faut loger, nourrir, accueillir, solutionner les papiers, les regroupements, les nécessaires recours à l'hôpital, à l'école etc. ; tenir compte des catégories : Mineurs non accompagnés, victimes de guerres, de discriminations ou persécutions, femmes seules ...

Pour y faire face Marcq Terre d'Accueil a été officiellement instituée le 25 novembre 2016. Durant les deux premières années, nous n'avons pas été capables d'accueillir personne, mais nous avons pris le pouls de la rue, rencontré des associations agissantes, échangé, recherché des moyens d'agir. Bref, nous nous sommes équipés.

Puis ça a démarré : pour aider à la venue en France des irakiens et syriens chassés de leurs terres, des initiatives privées ou des réponses aux appels d'offre de dispositifs de l'État par des organismes d'accueil ont permis l'arrivée de familles. C'est alors que nous avons conclu nos partenariats avec Coallia d'une part et SOLiHA d'autre part pour conjuguer nos interventions, fondées sur un triptyque d'accueil à l'arrivée, d'aide à une solution d'hébergement, et d'accompagnement par nous-mêmes, les bénévoles, pour aider à parer autant que nous le pouvions à toutes les éventualités, ou les problématiques qui nous seraient soumises.

C'est ce que nous avons fait depuis près de cinq ans auprès des quatorze familles que nous avons jusqu'ici accompagnées.

II COMMENT L'ACTION SE JUSTIFIE ?

Le public a évolué. Mais le principe reste le même, comme notre détermination, notre volonté de rendre service, et notre façon de poser notre action. Nous voyons aussi comment notre société, nos gouvernements, notre opinion s'y mettent et s'y prennent, eux aussi.

En rencontrant d'autres responsables d'associations nous pouvons voir où nous sommes : sauf actions parallèles de nos bénévoles, nous ne sommes pas dans l'hébergement d'urgence, dans les maraudes, dans l'action si nécessaire des médecins, auprès des gosses, de ceux qui pourvoient au minimum vital, ou au recours juridique etc.

Nous nous tenons auprès des familles. Et nous agissons de façon non définie à l'avance : ça peut aller de l'aide à un déménagement, jusqu'à une action prolongée sur un besoin spécifique comme la maîtrise de la langue, ou encore un soutien financier pour l'obtention du permis de conduire. C'est une action de type « couteau suisse » : nous essayons d'être là où nous apporterons quelque chose.

Ce quelque chose peut d'ailleurs être purement relationnel ou convivial : permettre aux gens de ne pas être seuls, parler aux femmes au foyer, aider les gens à nouer des relations.

Mais les trois grands domaines de notre action correspondent aux trois grandes questions auxquelles sont confrontées les familles : LOGEMENT, MAÎTRISE DE LA LANGUE, CHEMIN VERS L'EMPLOI.

En nombre de personnes suivies ou en nombre d'actes, cela peut paraître faible, mais notre action, sa définition, sont suffisamment spécifiques pour que ce que nous faisons soit néanmoins UTILE, EFFICACE et même EXEMPLAIRE.

UTILE, parce qu'aider à aller à l'insertion, à l'autonomie, une famille déracinée, dépaycée, ignorante de nos procédures, de nos particularités de vie, de la façon dont elles peuvent s'y insérer, surmonter les obstacles qu'elles rencontrent, c'est nécessaire : bien sûr, il peut y avoir l'appui d'une communauté d'origine, mais pas toujours, et puis, est-ce suffisant — il y a souvent une part d'ambiguïté.

EFFICACE, ça l'est, et nous ne prenons pas la place des services sociaux : une des grandes forces de notre action, c'est de nous appuyer sur les travailleurs sociaux et leur compétence — de nous appuyer sur eux — ou plus souvent elles — quand il y en a, et pour la durée d'intervention qui est la leur : nous apportons un plus. Plus de présence, plus de disponibilité, plus d'intervention de type rase-mottes : un accompagnement, un transport, une garde d'enfant ; ce qui va pallier la difficulté d'une démarche par rapport à la langue, par rapport à la procédure, à la nécessité de la procédure !! Etc.

EXEMPLAIRE, enfin — je n'ai pas peur de le dire, parce que l'opinion est versatile, parce que le refus de l'hospitalité me paraît un risque et un danger, parce que les gens sont là, et qu'ils y resteront.

Un rapport moral, ce n'est pas un discours, non plus qu'un plaidoyer pro domo, c'est rendre compte à une communauté, la communauté de base, une communauté d'idées, de la façon dont nous respectons le mandat donné. J'ai parlé préférentiellement des migrants, et de notre schéma d'intervention.

Mais un schéma n'est qu'un schéma : deux éléments d'évolution sont apparus : 1) la question du public auprès duquel nous intervenons, et 2) le fait que ce public provient de différentes origines : personnes orientées par Coallia, personnes orientées par Soliha, personnes rencontrées autrement (par Culture et Partage, par exemple, ou par hasard). Les moyens mis en oeuvre, la présence ou non de travailleurs sociaux est alors autre.

Le rapport d'activité va le détailler plus concrètement

Yves Chaimbault, président

19 Novembre 2022

Note préliminaire : Dû au report de notre précédent rapport d'activité 2020 à la date du 19 Juin 2021 par suite de la crise du Covid 19, ce rapport 2022 couvrira pour l'essentiel l'ensemble des années 2021 et 2022 jusqu'à la date de cette présente assemblée générale.

Ce rapport s'organise autour des points suivants : Situation et conduite de l'association Etat de nos partenariats Accompagnement des familles Commentaires et questionnements

I- Situation et conduite de l'association

Adhérents et sympathisants

MTA comptait 33 adhérents au lendemain de notre précédente assemblée générale auxquels s'ajoutent une cinquantaine de sympathisants en contact régulier. Des chiffres en légère augmentation due essentiellement aux lancement de nouvelles équipes d'accompagnement, à la diffusion de notre site (une centaine de visiteurs par mois) et à notre présence lors de divers forums d'associations (Forum associatif de Marcq-en-Baroeul, Pastorale diocésaine des migrants, Assemblée CCFD sur l'accueil des migrants...)

Conseil d'administration et Bureau

MTA est administré et conduit par un Conseil d'Administration, renouvelable par tiers. Il est composé d'un maximum de 12 membres élus pour 3 ans. Celui-ci se compose depuis la dernière Assemblée Générale de : Alain Bertoux, Thierry Boulassier, Yves Chaimbault, Françoise Delespierre, Gérard Delespierre, Louis Dooghe, Jean Marie Dumortier, Philippe Harquet, Claudine Pruvost, Emmanuel Sartorius.

Conformément aux statuts le Conseil d'Administration a élu son Bureau qui se compose de : Yves Chaimbault, président ; Gérard Delespierre, secrétaire ; Françoise Delespierre, trésorière.

Depuis la dernière Assemblée Générale le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois :

2021 : 28 janvier, 30 mars, 21 mai, AG le 19 juin, 25 juin, 17 septembre, 15 octobre, 26 novembre

2022 : 24 février, 31 mars, 19 mai, 30 juin, 15 septembre, 14 octobre

II- Nos partenariats

Formalisés ou institutionnels :

Nos deux partenariats "historiques" avec Coallia et Soliha, partiellement distendus au cours de la crise Covid, ont été formellement renouvelés :

- Avec Coallia le 21 janvier 2021

- Avec Soliha le 16 février 2021,

(voir les conventions sur notre site : "Contact – Nos amis" ; et les commentaires ci- dessous)

Non formalisés :

- Avec La Pastorale des migrants

- Avec la Pioche, Filabulles le 21 juin 2022

(Voir "Commentaires » ci-dessous)

Sans suite immédiate :

EOLE, Vitamine T

III Familles accueillies

Sept familles ont été accueillies au cours des années 2021-2022 :

- Février 2021 : A Mouvaux, une femme seule avec deux jeunes enfants en provenance de Somalie, en partenariat avec Soliha
- Mai 2021 : A Ronchin, famille avec deux grands enfants en provenance de Syrie – en partenariat avec Soliha
- Octobre 2021 : A Marcq en Baroeul, femme seule avec deux enfants en provenance de Tunisie, en partenariat avec Soliha
- Juin 2022 : A Roubaix, femme seule avec un petit garçon en provenance du Sénégal, en partenariat avec Coallia
- Juin 2022 : A Lille, Jeune homme réfugié du Soudan, présenté à MTA par un de nos adhérents ancien membre de Médecin Solidaire Lille.
- Juillet 2022 : A Ronchin, femme seule avec un bébé en provenance d'Erythrée, en partenariat avec Coallia
- Septembre 2022 : A La Madeleine, femme seule avec un jeune garçon, en provenance du Sénégal, en partenariat avec Soliha.

Ces sept familles s'ajoutent aux sept autres familles précédemment accompagnées par notre association, dont certaines ont maintenant atteint une pleine autonomie, ou quitté notre territoire pour raison personnelle.

Pour chacune de ces familles accueillies en accord mutuel avec nos partenaires, MTA est parvenu à organiser une équipe d'accompagnement aussi proche que possible du lieu d'hébergement. Cette présence proche essentielle a permis un soutien différencié et personnalisé (aménagement, découverte du voisinage, des associations disponibles, pratique de la langue, aide à la formation scolaire ou professionnelle, urgences médicales, accompagnement administratif, mises en liens, invitations, anniversaires...)

Cette année un gros effort a été accompli en vue d'une véritable insertion professionnelle, dont on commence à percevoir les effets avec l'accès à des emplois stables et qualifiés (voir notre site).

Concernant l'implication de nos "bénévoles" : il faut distinguer le « centre » et les équipes de terrain. Comment « recrutons » - nous ? Sans doute passons-nous à côté d'opportunités de renfort (désirs exprimés lors des forums), parce que nous ne proposons pas une action immédiate, ponctuelle. Nous avons besoin parfois de bras, pour des déménagements, des travaux, mais surtout de temps et de constance auprès des familles qui nous acceptent.

IV COMMENTAIRES

1) Évolution différenciée de nos partenariats formalisés

SOLIHA, le quiproquo sur le logement de la rue Guillebon :

En 2019 MTA participait, y compris financièrement, à la mise à disposition à La Madeleine d'un logement pour notre projet d'accueil "de personnes en détresse, migrants ou autres". Avec l'accord du propriétaire la gestion du logement a alors été confiée à notre partenaire Soliha.

Nous y avons accueilli une jeune femme et sa fille réfugiées du Kurdistan irakien. Lorsque cette famille a eu accès à un logement social, Soliha a inscrit le logement dans un projet régional de résorption de bidonvilles, en vue d'y accueillir un nouvel arrivant.

A notre grand désarroi ce projet a été brutalement suspendu suite à un changement de préfet, qui a amené les quarante logements du projet (dont le nôtre) à rester vides et interdits d'occupation (les loyers étant payés par l'Etat !) pendant près d'une année.

L'interdit a été levé à expiration légale du projet, une nouvelle locataire en provenance du Sénégal a pu y être accueillie en Juillet, malheureusement dans l'urgence et sans notre avis préalable. Cette personne a depuis rejoint notre réseau, mais nous sommes convenus avec Soliha qu'il fallait à l'avenir revoir l'intégration de la gestion locataire de ce logement dans le cadre de notre partenariat. Un partenariat que, par ailleurs, nous poursuivons dans le meilleur esprit de coopération.

Du côté de COALLIA on a cette année constaté une diminution du nombre des familles accompagnées, sans doute en raison de l'attente d'un nouvel appel d'offre sur la région lilloise...

Chez nos deux partenaires on constate et regrette une rotation rapide des personnels qui nuit à la continuité des actions ; en revanche on apprécie grandement la professionnalité des travailleuses sociales et leur esprit de coopération positif particulièrement sensible depuis la reprise des rencontres régulières "en présentiel". Une véritable confiance existe, qui est nécessaire et qu'il n'était pas évident de créer !

2) Des progrès sensibles du côté des partenariats non conventionnés

- Avec la Pastorale des Migrants, contacts avec des assos spécialisées sur des domaines d'intervention qui requièrent des compétences spécifiques comme EXOD pour le droit, mais aussi MSN, RAIL ... savoir ce que font les gens et qui contacter est un plus
- Avec "Les filabulles" et "La Pioche", le partenariat bancaire, on a fait un pas vers l'accompagnement à l'emploi

3) Une sensibilité plus grande aux besoins des femmes, et notamment des épouses

Il faut bien constater que dans beaucoup des familles que nous suivons il y a des problèmes personnels spécifiques : qu'il s'agisse de difficultés de couple, de gestion de séparations conjugales, de contraception ou plus simplement de couples distanciés par des pays d'accueil différents. La présence de femmes auprès de femmes est une nécessité pour MTA.

4) Devons-nous nous orienter vers d'autres publics ?

Notre ADN reste le migrant, mais la question nous ayant été posée l'an passé, et nos statuts ne s'y opposant pas, nous restons susceptibles d'être saisis de demandes d'action auprès d'autres publics, de type rom, ou de type cas sociaux. Il est essentiel que nous soyons associés, comme le stipulent nos conventions, à la décision au cas par cas pour des prises en charge de ce type de public

5) Le suivi d'une famille a normalement un début et une fin,

Il s'agit d'insertion et d'accompagnement à l'autonomie. Les moyens alloués à nos partenaires sont d'ailleurs mesurés par des durées d'intervention dans le temps, ou des quotas d'heures de formation. Fort heureusement, nos partenaires savent adapter leur intervention, mais dans des limites données. Malheureusement, les quotas d'apprentissage du français, à titre d'exemple, sont souvent notoirement insuffisants. Il n'est pas rare que les enfants scolarisés apprennent plus vite que leurs mères. Il nous faut à la fois prendre le temps de l'insertion, mais savoir aussi conduire à cet objectif.

Enfin, nous souhaitons évidemment que des relations perdurent au-delà d'une autonomie acquise, preuve que l'amitié est aussi une donnée essentielle de notre action.

Yves Chaimbault, président

Compte de résultat au 31 décembre 2021

N°	Opérations	Produits Recettes	Charges Dépenses	Solde
1	Cotisations (33)	495,00 €		495,00 €
2	Solidarité	1 336,00 €	200,00 €	1 136,00 €
3	Activités	0,00 €	1 711,15 €	-1 711,15 €
4	Fonctionnement général			
	Assurance		84,90 €	-84,90 €
	Service bancaire		33,03 €	-33,03 €
	Site internet		119,00 €	-119,00 €
5	Produits financiers (intérêts livret A)	9,61 €		9,61 €
	Résultat net comptable 2020	1 840,61 €	2 148,08 €	-307,47 €

Détail ligne 2 - « Solidarité » - Recettes :

Majorations de cotisations	336,00 €
Dons.....	1000,00 €

Détail ligne 3 - « Activités » :

Frais de type administratif (location de salles et achat de carte de photocopies) 133,00 €

Aides directes aux familles (1578,15 €) :

- Aide à l'insertion par l'emploi (permis de conduire et outil de travail) 531,00 €
- Electro-ménager (achat ou réparation)..... 212,50 €
- Matière d'œuvre pour travaux..... 135,30 €
- Complément mobilier (matelas)..... 209,00 €
- Frais de timbre fiscal (passeport) et assurances sportives 145,35 €
- Vêtements (notamment pour le sport scolaire) 345,00 €

Il faut ajouter que cette ligne « Activités » ne reflète en fait que très imparfaitement l'activité de MTA :

1. Beaucoup de dépenses directes sont faites par les bénévoles référents des familles.

Il s'agit par exemple de frais de transport ou de frais d'impression, mais aussi de dépannages alimentaires ou de dépenses plus importantes, sans que cela apparaisse dans les comptes

Le contact avec les travailleurs sociaux est dans ce cas important pour juger de la pertinence des interventions

2. MTA ne fait pas apparaître de valorisation des heures de bénévolat, souvent avancée par les associations dans leurs demandes de subvention ou de présentation de leur utilité sociale

À titre d'exemple, si un bénévole consacre 5h/semaine pendant 45 semaines aux personnes accompagnées, cela représente 225 heures/années, soit 1/6ème de poste en travail annualisé. 12 bénévoles représenteront donc 2 postes, qui en salaire chargé sont évaluables à 40000 ou 50000 euros.

3. Enfin, MTA ne supporte pas de dépenses lourdes en établissement (locaux d'administration ou de stockage, véhicules)

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF		PASSIF	
Compte chèque	494,06 €	Réserve caisse fin 2020	2 450,01 €
Livret A	1 648,48 €	Résultat de l'exercice	-307,47 €
Charges payées d'avance	0,00 €	Charges à payer	0,00 €
Produits à recevoir	0,00 €		
TOTAL	2 142,54 €		2 142,54 €